

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
 Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
 Séance du 25 septembre 2017

11 Conseil d'école – désignation du représentant de l'école Danièle Mitterrand

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

| | | |
|---------------|-------------|----------------|
| M. CABARET | Pouvoir à : | M. LEMAIRE |
| Mme CARLIER | Pouvoir à : | Mme CAPON |
| Mme MOUSSATEN | Pouvoir à : | Mme DUHIN |
| M. LELONG | Pouvoir à : | Mme FAZAL |
| M. BOULHAMANE | Pouvoir à : | Mme SOKOLONSKI |
| M. SERTAIN | Pouvoir à : | Mme DUCHATELLE |

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

| | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

La composition et les missions des conseils d'école sont définies par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Le conseil d'école est composé :

- Du directeur d'école, président ;
- Du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Des maîtres de l'école et des maîtres remplaçants ;
- D'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées ;
- Des représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes ;
- Du délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire ;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

maintenant !

- ❖ Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - ❖ L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - ❖ Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - ❖ Les activités périscolaires ;
 - ❖ La restauration scolaire ;
 - ❖ L'hygiène scolaire ;
 - ❖ La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
 - En fonction de ces éléments, adopte le projet ;
 - Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
 - Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le directeur d'école informe également le conseil d'école sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- L'organisation des aides spécialisées.

Il vous est proposé de désigner monsieur **Jean-Claude CABARET**, représentant du conseil d'école Danièle Mitterrand.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment l'article L2122-22,
Vu la délibération n°4.26 du conseil municipal en date du 14 avril 2014,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 25 septembre 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner monsieur Jean-Claude CABARET, représentant du conseil d'école Danièle Mitterrand.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 03 OCT. 2017

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 05/10/17
et publication ou notification le 05/10/17
affiché le 03/10/17
CREIL, le 05/10/2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT



Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le 03/10/2017



ID : 060-216001743-20171002-DLRG171002011-DE

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.